



LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET DES LITIGES



En partenariat avec



3 semaines

 Du 28 septembre
au 16 octobre 2020

 LA ROCHELLE
> France

7 000 €

La prestation pédagogique
par personne, hors transport et hébergement.

5 800 € sans l'option certification

OBJECTIFS

- > Maîtriser les procédures de suivi et d'exécution des contrats afin de prévenir et traiter les risques de situation contentieuse.
- > Savoir gérer les dossiers de réclamations et les litiges survenus lors de la contractualisation et l'exécution des marchés.
- > Maîtriser les différentes procédures d'arbitrage.

PRESTATIONS PÉDAGOGIQUES

- > Package pédagogique  Spécial 40 ans
- > Repas du midi et pauses-café offerts les jours de formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- > Responsables de l'élaboration des appels d'offres et consultations.
- > Responsables du suivi de l'exécution des marchés de travaux, services et fournitures.
- > Ordonnateurs des dépenses pour les projets financés par les bailleurs de fonds.
- > Conseillers juridiques, consultants indépendants et bureaux d'études.
- > Cadres des collectivités territoriales décentralisées.

BON À SAVOIR

- > Il est demandé aux participants de se munir de contrats et textes réglementaires qu'ils utilisent dans le cadre de leur fonction.
- > Cette formation vient en complément de la formation « **Passation et exécution des marchés** ».

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

La prévention des litiges dans les marchés publics

- Les différentes catégories de marchés : documents de référence, principes de mise en concurrence et d'attribution des marchés.
- Les documents contractuels des marchés : CPT, CPS, CDC, CCAG, BPU, DQE, plans et documents techniques.
- Les obligations contractuelles du maître d'ouvrage, du titulaire et les garanties d'exécution.
- La mise en place des structures de suivi, de contrôle et le rôle de l'ingénieur.
- Les procédures contractuelles d'évaluation des travaux et/ou des prestations.
- Les réceptions provisoire et définitive.

Module 2

L'analyse et le traitement des réclamations

- La typologie des réclamations (en phase de contractualisation et d'exécution).
- Le règlement à l'amiable des réclamations : recevabilité, calcul des indemnisations.
- Les comités de règlement des différends : leur rôle, composition et fonctions.
- Les principes et les avantages de la transaction.
- Les bases juridiques du protocole d'accord.
- La rédaction et la contractualisation du protocole d'accord.

Module 3

Les litiges, contentieux et arbitrages

- Les bases juridiques de la conciliation et de la médiation.
- L'intervention du conciliateur ; la rédaction et la contractualisation du protocole de conciliation.
- Les procédures d'arbitrage (CCI, FED, CIRDI, OHADA, etc.).
- La constitution du tribunal et la nomination des arbitres.
- Les mémoires en demande et les mémoires en défense.
- La sentence arbitrale ; le coût de l'arbitrage.



OPTION CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN GESTION DES LITIGES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Les participants souhaitant obtenir la certification de compétences devront compléter un dossier de pré-sélection.

Le certificat de compétences s'obtient à l'issue de plusieurs évaluations :

- > contrôle continu en cours de formation (40 points),
- > contrôle de connaissance globale en fin de formation (quizz, 30 points),
- > étude de cas à traiter et à remettre 15 jours après la formation (note de synthèse, 30 points).